

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 644

25 mars 2009

SOMMAIRE

ACTIV Parking Holdings S.A.	30866	Metellus S.A.	30896
Arizona S.A.	30887	MGG Holding S.A.	30895
Assa Abloy Finance S.à r.l.	30887	Morgane Investissements	30866
BBEIF LH Sub 08 S.à r.l.	30904	N.G.R.M., S.e.c.s.	30899
BPT Hansa S.à r.l.	30904	Pelleas Investments S.à r.l.	30886
BRB Luxembourg S.à r.l.	30901	President B	30899
Cabinet Master Développement S.à r.l. ..	30887	President C	30900
Chrono Invest S.A.	30903	Presidential Real Estate Development Hol-	
CMPI Holding S.A.	30893	dings	30901
Cullinan Investments S.A.	30888	Ravensburg S.à r.l.	30882
Deggendorf S.à r.l.	30882	Restart S.A.	30902
EAB Property Investment S. à r.l.	30883	Rey Projects International S.A.	30895
Eurohealth International S.A.	30892	Saurea	30896
Europa Radium S.à r.l.	30885	Société de Gestion Comptable S.à r.l.	30891
Fastum S.à r.l.	30901	Spring Creek Luxembourg S.à r.l.	30904
Fondation Greenpeace Luxembourg, Eta-		Spring River Luxembourg S.à r.l.	30904
blissement d'Utilité Publique	30889	Stam Rei III	30886
G Development S.A.	30896	Stranarosa S.à r.l.	30884
Glitnir SICAV 2	30885	Studio Francesca CARRER	30887
HEAREF LUXEMBOURG (Romania)	30886	Suisscourtage Paris Sarl Succursale de Lu-	
Imprilux S.A.	30885	xembourg	30892
Imprimerie Exe Ettelbruck S.A.	30885	Talassa S.A.	30895
Industrial and Commercial Bank of China		Taxo S.à r.l.	30888
Luxembourg S.A.	30883	Velimax Invest S.A.	30902
Intertrade S.A.	30903	VPA Holding S.A.	30884
Logix XIII S.à r.l.	30892	W2005/W2007 Bora S.à r.l.	30893
Luxprima Investments S.A.	30895	World Trade Luxembourg S.A.	30887
Matrix Investments S.A.	30900	WP X LuxCo S.à r.l.	30896
Matrix St Etienne Holdco S.à r.l.	30893	X-TRA Optic by jean MOUSEL S.à r.l. ...	30866
Merlin Matériaux International S.A.	30887	Zenith Rail S.A.	30883
Métal Lux Financière S.A.	30903		

Morgane Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 66.314.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 23 février 2009

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Maurice HOUSSA, et nomme Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg
- Monsieur Philippe SLENDZAK, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Et aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés et renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009030397/636/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

X-TRA Optic by jean MOUSEL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 4, place des Villes Jumelées.
R.C.S. Luxembourg B 78.097.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, de l'associé unique, tenue au siège social en date du 19 février 2009 que:

Délibération

1. L'associé unique décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} mars 2009, à L-5627 Mondorf-les-Bains 4, Place des Villes Jumelées.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en trois exemplaires, Mondorf-les-Bains, le 19 février 2009.

Pour la société

Jean Mousel

L'associé unique

Référence de publication: 2009030122/598/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

ACTIV Parking Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 76.515.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ACTIV Parking Holdings S.A., société anonyme, (hereinafter referred to as the "Company"), with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 76.515. The Company was incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 5 June 2000,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 25 October 2000, number 782. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 23 December 2008 and not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Me Thomas Roberdeau, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Me Antoine Daurel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the three hundred ten thousand (310,000) ordinary shares in issue in the Company are duly represented at the present general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") so that no convening notice was required to hold the present Meeting. All shareholders of the Company declare having had full knowledge of the agenda of such Meeting.

III. It appears from the above that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

IV. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) to an amount of thirty-seven thousand three hundred and forty-three Euros seventy cents (EUR 37,343.70) by the issue of sixty-three thousand four hundred and thirty-seven (63,437) new shares of a nominal value of ten cents of an Euro (EUR 0.10) each by the Company to Royalton Capital Investors II, L.P., with an amount of thirty-one thousand nine hundred and forty-four Euros thirty cents (EUR 31,944.30) being allocated to the share premium account of the Company, against a contribution in cash of an amount of thirty-eight thousand two hundred and eighty-eight Euros (EUR 38,288).

2) Creation of an authorised share capital of the Company consisting of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and forty-six Euros (EUR 22,223,146) represented by two hundred and twenty-two million two hundred and thirty-one thousand four hundred and sixty (222,231,460) ordinary shares of a nominal value of EUR 0.10 each, such authorised share capital being granted with the right to suppress the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders and being valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 21 January 2009 in the Memorial C; acknowledgement of the report issued by the board of directors of the Company in that context in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended).

3) Full restatement of the articles of association of the Company, as per the draft thereof attached to the proxies.

4) Appointment with immediate effect of Mr Josef Drebitko and of Mr Ivan Vohlmuth as new directors of the Company for a period of five years starting from the date of this general meeting.

5) Extension of the term of the mandates of the following existing directors of the Company, Mr Marcin Benbenek, Mr Nigel Philip Williams and Mr Roman Babka, for a period of five years starting from the date of this general meeting.

After deliberation, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand three hundred and forty-three euro seventy cents (EUR 6,343.70) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) up to an amount of thirty-seven thousand three hundred and forty-three Euros seventy cents (EUR 37,343.70) by the issue of sixty-three thousand four hundred and thirty-seven (63,437) new shares of a nominal value of ten cents of an Euro (EUR 0.10) each by the Company to Royalton Capital Investors II, L.P. together with issue premiums of thirty-one thousand nine hundred and forty-four Euros thirty cents (EUR 31,944.30).

The other shareholders waived their preemptive right on the new shares issued by the Company and agreed that these shares be subscribed in full by Royalton Capital Investors II, L.P.

In consequence, the share capital increase has been subscribed for and fully paid up by Royalton Capital Investors II, L.P., here represented by Me Antoine Daurel, prenamed, by virtue of one of the aforesaid proxies, against a contribution in cash of an amount of thirty-eight thousand two hundred and eighty-eight Euros (EUR 38,288), evidence of which has been provided to the notary, it being understood that out of this amount of thirty-eight thousand two hundred and eighty-eight Euros (EUR 38,288), an amount of thirty-one thousand nine hundred and forty-four Euros thirty cents (EUR 31,944.30) has been allocated to the share premium of the Company.

Second resolution

After having heard the report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3(5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended), the Meeting resolved to create an authorised share capital of the Company consisting of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and forty-six Euros (EUR 22,223,146) represented by two hundred and twenty-two million two hundred and thirty-one thousand

four hundred and sixty (222,231,460) ordinary shares of a nominal value of EUR 0.10 each with the right for the board of directors of the Company to suppress the preemptive subscription rights of the existing shareholders at the time of the issue of the new shares. The authorisation is granted to the board of directors for a period of five (5) years starting from the date of publication of the minutes of the present Meeting in the Mémorial.

Third resolution

The Meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company which now read as follows:

RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I.: Denomination, Registered office, Purpose, duration Denomination

There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "ACTIV Parking Holdings S.A.".

Art. 1. Registered Office

1.1. The registered office is established in Luxembourg.

1.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board.

1.3 In the event that extraordinary events of a political or economic nature are occurring or are imminent, that would interfere with the normal activity at the registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may temporarily be declared to have been transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

1.4 Such a decision shall have no effect on the nationality of the Company. The declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the knowledge of third parties by the body of the Company which is in the best position for this purpose under the given circumstances.

Art. 1. Duration. The life of the Company is not limited.

Art. 2. Object, Purpose

2.1. The purpose of the Company is the carrying out of all transactions which are directly or indirectly relating to the taking of participating interests in any form in any enterprise, as well as the administration, management, supervision and development of these participations.

2.2. In particular, it may use its funds for the creation, management, development, value increase, and liquidation of a portfolio composed of all securities and patents of any origin, participate in the establishment, development and supervision of any undertaking, acquire by way of contribution, subscription, firm undertaking or purchase option, or in any other way all securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange, or otherwise, have these transactions and patents developed.

2.3. It may borrow in any form. Within the limits of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), it may grant to companies of the same group of companies, or to any shareholder, all assistance, loans, advances, or guarantees.

2.4. Furthermore, the purpose of the Company is the purchase, sale, management, and development of all immovable property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

2.5. It may take all steps to safeguard its rights, and carry out all activities in general which are directly or indirectly attached to its purpose or liable to promote it.

Chapter II.: Capital

Art. 5. Issued and authorised Share Capital

5.1. The issued share capital is set at thirty-seven thousand three hundred forty-three Euros seventy cents (EUR 37,343.70-), represented by three hundred seventy-three thousand four hundred and thirty-seven (373,437) Shares of a nominal value of ten cents of an euro (EUR 0.10-) each.

5.2. The authorised share capital is set at twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and forty-six Euros (EUR 22,223,146-) represented by two hundred and twenty-two million two hundred and thirty-one thousand four hundred and sixty (222,231,460) Shares of a nominal value of ten cents of an euro (EUR 0.10-) each.

5.3. The authorisation to issue new Shares within the limit of the authorised share capital is granted to the Board for a period of maximum 5 years. The Board is further authorised in that context to suppress the subscription preferential rights of all or some of the Shareholders of the Company.

5.4. The Shares have the form of registered shares.

5.5. No Shareholder is entitled to request the conversion of its/his/her registered Shares into bearer Shares.

5.6. To the extent of, and according to the provisions of the Law, the Company may repurchase its own Shares.

Chapter III.: Restrictions on Shares

Art. 6. Lock-up Periods

6.1. Each of the Additional Shareholders shall retain all of his/its Shares in the Company and shall not transfer these Shares for a period of five (5) years from the Signing Date (the "Lock-up Period 1"), except for (i) the Permitted Share Transfer; (ii) the sale of Shares under Article 6.3.2 below and (iii) the sale through the Global Exit initiated within the Lock-up Period 1 (as the case may be).

6.2. The Initial Shareholder shall retain all of its Shares in the Company and shall not transfer these Shares for the period of three (3) years from the Signing Date (the "Lock-up Period 2") other than in the Permitted Share Transfer or sale through the Global Exit initiated within the Lock-up Period 2 (as the case may be).

6.3. Notwithstanding Article 6.2, the Initial Shareholder may also sell its Shares (or cause the transfer of all or substantially all of the assets of the Company) to a third party within the Lock-up Period 2, provided that:

6.3.1 the internal rate of return to Initial Shareholder to such sale of Shares exceeds 8%; and

6.3.2. in the case of a Share sale, the Initial Shareholder procures that such third-party offers to purchase all of the Shares of the Additional Shareholders at the same terms and conditions enjoyed by the Initial Shareholder.

6.4. After the expiry of the Lock-up Period 1 and the Lock-up Period 2, respectively, the relevant Shareholder may sell its/his Shares to a third party, subject to the rights of first refusal, tag-along rights and drag-along rights as set out in these Articles.

Art. 7. Pre-emption Rights, Anti-Dilution. If the Company increases its share capital, all Shareholders shall be entitled to participate as necessary to maintain their proportionate shareholding in the Company, at a price not higher and at terms not less favourable than those offered to any Shareholder of the Company or new or potential shareholder.

Art. 8. Right of First Refusal

8.1. If any of the Additional Shareholders (the "Selling Shareholder") intends to transfer its/his Shares in the Company to any third party, other than an Affiliate, (the "Proposed Purchaser") after the expiry of the Lock-up Period 1, the Selling Shareholder shall firstly notify in writing (the "RoFR Notice") the Initial Shareholder, the remaining non-transferring Additional Shareholder(s) and the Company thereof. The Selling Shareholder must specify in the RoFR Notice at least (i) the Proposed Purchaser including its financial ability to purchase the Shares of the Selling Shareholder, (ii) the price for the Shares of the Selling Shareholder as proposed by the Proposed Purchaser and (iii) further payment and other terms under which the Selling Shareholder intends to sell its/his Shares to the Proposed Purchaser.

8.2. The Initial Shareholder shall then have the right within the period of two (2) months from the delivery of the RoFR Notice to the Initial Shareholder (the "RoFR Period 1") at its sole discretion:

8.2.1 to make a first offer to buy the Selling Shareholder's Shares under the same terms and conditions as the Proposed Purchaser (including price) and the Selling Shareholder shall be bound by such offer; or

8.2.2. to inform the other Shareholders about initiation of the Global Exit process and other Shareholders (including the Selling Shareholder) shall be obliged to assist the Initial Shareholder with the preparation and completion of the Global Exit as required by the Initial Shareholder, provided, however, if no factual steps that should result into the initiated Global Exit are performed by the Initial Shareholder within the RoFR Period 1, the Initial Shareholder shall still be entitled in such case upon expiry of the RoFR Period 1 to make a first offer to buy the Selling Shareholder's Shares under the same terms and conditions as the Proposed Purchaser (including price) and the Selling Shareholder shall be bound by such offer.

8.3. If the Initial Shareholder within the RoFR Period 1 does not exercise its right of first refusal pursuant to Article 8.2 above, the non-transferring Additional Shareholders shall then have the right within the period of thirty (30) days from the expiry of the RoFR Period 1 (the "RoFR Period 2") to make at their sole discretion a first offer to buy the Selling Shareholder's Shares on a pro-rata basis based on the number of Shares held by the Additional Shareholders under the same terms and conditions as the Proposed Shareholder and the Selling Shareholder shall be bound by such offer.

8.4. If neither the Initial Shareholder nor any non-transferring Additional Shareholder exercise their rights of first refusal under Articles 8.2 and 8.3 above, the Company shall then have the right, to the extent permitted under applicable law, within the period of thirty (30) days from the expiry of the RoFR Period 2 (the "RoFR Period 3") to make at its sole discretion a first offer to buy the Selling Shareholder's Shares under the same terms and conditions as the Proposed Purchaser (including price) and the Selling Shareholder shall be bound by such offer.

8.5. If neither the Initial Shareholder, nor the non-transferring Additional Shareholders, nor the Company respond to the RoFR Notice within the periods set forth above or if they refuse to exercise rights of first refusal under Article 8.1, the Selling Shareholder may transfer his/its Shares (but not a part thereof) within three (3) months from the expiry of the RoFR Period 3. If the Selling Shareholder fails to transfer his/its Shares within three (3) months from the expiry of the RoFR Period 3, his Shares shall again become subject to the provisions of Article 8.1.

8.6. If the Initial Shareholder intends to transfer its Shares in the Company to any third party, other than an Affiliate, (the "Initial Shareholder's Proposed Purchaser") after the expiry of the Lock-up Period 2, the Initial Shareholder shall notify in writing (the "Initial Shareholder's RoFR Notice") the Additional Shareholders thereof.

8.7. The Initial Shareholder shall specify in the Initial Shareholder's RoFR Notice at least (i) the Initial Shareholder's Proposed Purchaser including its financial ability to purchase the Shares of the Initial Shareholder, (ii) the price for the Shares of the Initial Shareholder as proposed by the Initial Shareholder's Proposed Purchaser and (iii) further payment and other terms under which the Initial Shareholder intends to sell its Shares to the Initial Shareholder's Proposed Purchaser.

8.8. The Additional Shareholders shall then have the right within the period of two (2) months from the delivery of the Initial Shareholder's RoFR Notice to the last Additional Shareholder (the "Initial Shareholder's RoFR Period") to make at their sole discretion a first offer to buy the Initial Shareholder's Shares on a pro rata basis under the same terms and conditions as the Initial Shareholder's Proposed Purchaser (including price). If the Additional Shareholders decide to exercise their right of first refusal under this Article 8, they are entitled to acquire the Shares of the Initial Shareholder on a pro-rata basis based on the number of Shares held by the Additional Shareholders as a proportion of all Shares held by Additional Shareholders (any Additional Shareholders who exercise their right of first refusal under this Article 8, an "Exercising Additional Shareholder").

8.9. If one or any Additional Shareholder does not exercise its/his right of first refusal under this Article 8, such Additional Shareholder shall notify its/his decision to the other Additional Shareholders and the Initial Shareholder within the Initial Shareholder's RoFR Period. In such case the right of first refusal of such Additional Shareholder shall be re-offered on a pro rata basis to the other Exercising Additional Shareholders.

8.10. If no Additional Shareholder responds to the Initial Shareholder's RoFR Notice within the period set forth above or if the Additional Shareholders refuse to exercise rights of first refusal under Article 8.6, the Initial Shareholder may transfer its Shares (but not a part thereof) within three (3) months from the expiry of the Initial Shareholder's RoFR Period. If the Initial Shareholder fails to transfer its Shares within three (3) months from the expiry of the Initial Shareholder's RoFR Period, its Shares shall again become subject to the provisions of Article 8.6.

8.11. Notwithstanding the above, the Additional Shareholders' right of first refusal under Article 8.6 shall not apply in case the Initial Shareholder can sell its Shares to a third party as result of the Global Exit process initiated by the Initial Shareholder that will guarantee to the Initial Shareholder an income from such sale exceeding the double of the Initial Shareholder's costs invested into acquisition of the shares held by the Additional Shareholders in Subsidiary AS. The Additional Shareholders' tag along rights under Article 8 shall remain unaffected by this Article 8.11.

8.12. The rights of first refusal of the Initial Shareholder and the Additional Shareholders described in Article 8 shall be exercisable over all and not less than all of the Shares transferred.

8.13. Each of the Shareholders shall refrain from disposing of his/its Shares and from any acts by which he/it would breach the right of first refusal of any other party under these Articles.

Art. 9. Tag-Along Rights

9.1. If the Initial Shareholder intends to transfer all of its Shares (subject to limitations set forth herein) to any third person, with the exception of its Affiliate, the Additional Shareholders shall have the right to require the Initial Shareholder to procure that the Additional Shareholders are enabled to sell all of their Shares then held by the Additional Shareholders to the third person simultaneously with the transfer of the Shares by the Initial Shareholder and at the same terms and conditions of such transfer (including price).

9.2. If the Initial Shareholder fails to procure the transfer of the Additional Shareholders' Shares to the third party pursuant to Article 9.1 above, each of the Additional Shareholders shall be entitled to require that the Initial Shareholder acquires all of his/its Shares at a price per Share equal to the price per Share paid by the third party.

9.3. If one or more Additional Shareholders intend to transfer all of their Shares (subject to limitations set forth herein) to any third person, with the exception of their Affiliates, the Initial Shareholder shall have the right to require that such Additional Shareholder(s) to procure that the Initial Shareholder is enabled to sell all of its Shares then held by the Initial Shareholder to the third person simultaneously with the transfer of the Shares by such Additional Shareholder(s) and at the same terms and conditions of such transfer (including price).

9.4. If the Additional Shareholders fail to procure the transfer of the Initial Shareholder's Shares to the third party pursuant to Article 9.3, the Initial Shareholder shall be entitled to require that any of the Additional Shareholders acquires all of its Shares at a price per Share equal to the price per Share paid by the third party.

Art. 10. Drag-Along Rights

10.1. If the Initial Shareholder intends to transfer its Shares to any third person, with the exception of its Affiliate, the Initial Shareholder shall have the right to require the Additional Shareholders, who shall be bound by such request, to deliver to the third person without undue delay an irrevocable and binding offer to transfer all the Shares then held by the Additional Shareholders to the third person simultaneously with the transfer of the Shares by the Initial Shareholder and at the same terms and conditions of such transfer (including price) (the "Drag-along Right").

10.2. Within fourteen (14) days before the offer to sell the Shares pursuant to Article 10.1 is sent by the Initial Shareholder to the third party, the Initial Shareholder shall notify in writing the Additional Shareholders of its intention to exercise the Drag-along Right.

Art. 11. Disposals, Encumbrances by the Additional Shareholders. Each of the Additional Shareholders shall refrain from disposing of his/its Shares and from any acts by which he/it would create, without the prior written consent of the Initial Shareholder, any right or encumbrance in relation to his/its Shares (or any part thereof) or any right pertaining to such Shares in favour of a third party.

Art. 12. Transfer of Shares by reason of death. The transfer of Shares by the Managers to heirs shall be subject to a pre-emption right in favour of the Initial Shareholder and the Company as follows:

12.1. The heirs of any Manager shall firstly notify in writing the Initial Shareholder and the Company thereof within thirty (30) days of the occurrence of the death of the Manager causing the relevant Shares to be transferable to them by inheritance.

12.2. The Initial Shareholder shall then have the right at its sole discretion, within the period of two (2) months from the delivery of the notice to make an offer to buy the relevant Shares at their fair market value and the heirs shall be bound by such offer. Such fair market value of the Shares shall be assessed in a report drawn up by an independent auditor on the basis of a balance sheet of the Company no older than three (3) months at the time of the offer.

12.3. If the Initial Shareholder does not exercise such right, it shall notify the Company (with a copy to the heirs) which shall then have the right, within a period of one (1) month from the receipt of the notification from the Initial Shareholder, to repurchase, to the extent permitted by Law, the relevant Shares at the same price or to designate a third party who will purchase the relevant Shares at the same condition.

12.4. If neither the Initial Shareholder nor the Company respond to the notice within the period set forth in Article 12.2 or 12.3 or if they refuse to exercise their respective rights under such Articles, the heirs shall inherit the relevant Shares and be treated as the Managers under the present Articles.

Chapter IV.: Administration

Art. 13. Board of Directors

13.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three, and up to nine, members who do not need to be Shareholders and who shall be appointed by the general meeting of the Shareholders for a term of office which may not exceed six years, and which may remove them from office at any time.

13.2. The number of directors, as well as their remuneration and their term of office, shall be decided by the general meeting of the Shareholders, in accordance with the rules set out in this Article 13.

Art. 14. Chairman, Convening Notice

14.1. The Board shall appoint one chairman (the "Chairman") and one vice-chairman regardless of the final number of the members of the Board. The Board shall have always only one vice-chairman regardless of the final number of the members of the Board.

14.2. In case of a potential equality of votes in respect of any decision of the Board, the Chairman (or the vice-chairman of the Board, if the Chairman is not present at the relevant Board meeting) shall have the casting vote.

14.3. A meeting of the Board shall be convened by the Chairman or vice-chairman of the Board, unless any of the members of the Board is authorised to do so under the Board's resolution at least four times a year.

14.4. Any of the members of the Board shall convene the meeting of the Board without undue delay after establishing, on the basis of any financial statements, that the Company or any member of the Group has incurred a significant loss exceeding one half the corporate capital of the Company. A member of the Board shall also be under the same obligation if he established that the Company or any member of the Group has become insolvent. In all such circumstances, the meeting of the Board shall discuss any measures to be proposed to the general meeting of the Company for adoption, subject to the appropriate provisions of the Law.

Art. 15. Powers of the Board. The Board shall be vested with the broadest powers to carry out all acts of administration and disposition which are relating to its corporate purpose. All acts not expressly reserved by law and the articles of incorporation to the general meeting shall fall under its competence. It is authorised to pay interim dividends according to the provisions of the Law.

Art. 16. Procedures and Decisions of the Board

16.1. The members of the Board collectively may determine the duties to be performed by each of them or delegate to any one member any of their duties within the limits provided by applicable law.

16.2. The timing, place and agenda of any meeting of the Board shall be communicated in English to all members of the Board in the form of a written invitation at least three (3) days prior to the scheduled date of the meeting.

16.3. The chairman of any meeting of the Board shall be the Chairman, or if he is not present, the vice-chairman. The Chairman shall be obliged to prepare the minutes of the meeting and deliver a copy without undue delay to the other members of the Board and to the Company.

16.4. The members may vote at the meetings either in person or through representatives based on a granted power of attorney.

16.5. To pass resolutions on any matter, a simple majority of all members of the Board is required including at all times the vote of at least the Chairman or the vice-chairman of the Board.

16.6. The members of the Board may also adopt resolutions without holding a meeting, provided such resolutions are adopted in writing, by cable, by fax or by email and that all the members of the Board have expressed themselves in favour of the proposal concerned. Members of the Board who vote in such a manner are considered as present at the meeting.

16.7. The meetings of the Board can be held outside the territory of the Grand Duchy of Luxembourg, to the extent permitted by law.

16.8. The Board shall ratify any acts or actions performed on behalf of the Company by the relevant members of the Board in urgent cases to the extent the members of the Board acted within the binding signature provision of the Articles.

Art. 17. Binding Signature. The Company shall be bound in all circumstances (i) by the joint signature of two members of the Board acting jointly, provided that one of the acting Board's members must always be the Chairman or the vice-chairman of the Board, or (ii) by the signature of a managing director, without prejudice as to the decisions to make concerning the corporate signature in case of a delegation of powers and duties conferred by the Board by virtue of Article 18 of the Articles.

Art. 18. Delegation of Powers

18.1. The Board may delegate the daily management of the Company to one or several directors who will carry the title of managing directors.

18.2. It may also entrust the administration of all or part of the corporate affairs, or a special section thereof, to one or several directors, and grant special powers for specific affairs to one or several authorised agents selected from or outside of its midst, and who do not need to be Shareholders.

Art. 19. Judicial Representation. Judicial proceedings, either as plaintiff or as defendant, shall be handled in the name of the Company by the Board through action and due care of its Chairman, or by a managing director delegated thereto.

Chapter V.: Supervision

Art. 20. Auditor. The supervision of the Company shall be entrusted to one or several statutory auditors appointed by the general meeting, which shall lay down their number and their remuneration as well as their term of office, which may not exceed a period of six years.

Chapter VI.: General meetings

Art. 21. Procedures of General Meetings

21.1. For any general meeting of the Company, the quorum shall be constituted if shareholders holding Shares attaching no less than 95% of all votes are present (without prejudicing any mandatory legal provision requiring a different majority) and if this quorum is not achieved for a general meeting and such general meeting will be postponed, the quorum for such postponed general meeting shall be 50% of all votes (without prejudicing any mandatory legal provision requiring a different majority).

21.2. General meetings of the Company (other than general meetings held per rollam) including the annual general meetings shall be held within the territory of the Grand Duchy of Luxembourg. Notwithstanding the above, general meetings of the Company can be held outside the territory of the Grand Duchy of Luxembourg, but only in urgent cases and to the extent permitted by Law.

21.3. At the general meeting of the Company any changes to the Articles which would adversely affect the rights of the Additional Shareholders under the Articles require the unanimity of all Shareholders.

Art. 22. Annual General Meeting

22.1. The annual general meeting shall be convened in Luxembourg-City at the place indicated in the convening notices on the first Friday of the month of March at 10.00 a.m.

22.2. If this day is a legal holiday, the general meeting shall be held on the first following working day.

Chapter VII.: Business Year, Distribution of Profits

Art. 23. Business Year. The business year shall start on January 1 and end on December 31 of the same year.

Art. 24. Distribution of Profits

24.1. The balance sheet surplus, minus social charges and depreciations, forms the net profit of the Company. From this profit, five percent (5%) shall be withdrawn for the setting up of the legal reserve fund; this withdrawal shall cease to be compulsory when the reserve will have reached an amount of one tenth of the share capital; withdrawals shall, however, be made again until its full restoration if at any moment and for any reason the reserve fund was broken into.

24.2. The balance shall be at the disposal of the general meeting.

24.3. Any distribution of dividends shall be performed in proportion to the total nominal value of Shares held by each of the Shareholders.

Chapter VIII.: Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation

25.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting.

25.2. At the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, natural or legal persons, appointed by the general meeting, which shall determine their powers and their fees.

Chapter IX.: General provisions

Art. 26. Definitions. For the purpose of these Articles, the capitalised terms used therein shall have the meanings specified below:

"Additional Shareholders" means Three P and the Managers and an "Additional Shareholder" means any of them.

"Affiliate" means with respect to any person, any entity controlled by, controlling or being under common control with such person; for the purposes of this definition the term "control" shall be interpreted as the direct or indirect control or management of such person within the meaning of Article 309 of the Law. The term "Affiliate" also covers any successor of a legal entity provided that such successor remains controlled by the ultimate same person(s).

"Agreement" means any shareholders' or like agreement entered into by the Company, if any.

"Articles" means the articles of association of the Company.

"Board" means the board of directors of the Company.

"Chairman" has the meaning ascribed to it in Article 14.1.

"Drag-along Right" has the meaning ascribed to it in Article 10.1.

"Exercising Additional Shareholder" has the meaning ascribed to it in Article 8.8.

"Global Exit" means the joint exit strategy and the contemplated joint sale of Shares by all Shareholders or a different form of divestment from the Company including: (i) the sale of all of the then outstanding Shares in the Company controlled by the Initial Shareholder and the Additional Shareholders; or (ii) the sale of all of the assets of the Company followed by a distribution of the proceeds thereof; or (iii) a public offering (which may include primary and/or secondary offerings of securities) resulting in the Initial Shareholder and the Additional Shareholders owning Shares that are eligible (subject to customary lock up periods as may be recommended by any investment advisor mandated by the Company in connection with such public offering) for trading on a public securities exchange; or (iv) any other manner as determined and approved by the Initial Shareholder (at its discretion).

"Group" means the Company and its subsidiaries and any other shareholding which in the future may be acquired by the Company or any of its subsidiaries.

"Initial Shareholder" means Royalton Capital Investors II, L.P., a Guernsey limited liability company with its principal place of business located at P.O. BOX 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1, 3QL.

"Initial Shareholder's Proposed Purchaser" has the meaning ascribed to it in Article 8.6.

"Initial Shareholder's RoFR Notice" has the meaning ascribed to it in Article 8.6.

"Initial Shareholder's RoFR Period" has the meaning ascribed to it in Article 8.8.

"Law" has the meaning ascribed to it in Article 2.3.

"Lock-up Period 1" has the meaning ascribed to it in Article 6.1.

"Lock-up Period 2" has the meaning ascribed to it in Article 6.2.

"Managers" means Mr Jan Barabáš and Mr Peter Odrobina and "Manager" means any of them.

"Permitted Share Transfers" means (i) the transfers of Shares by the Additional Shareholders and/or by the Initial Shareholder to a holding company or a trust wholly owned by the Initial Shareholder or the Additional Shareholders or (ii) acquisition of the Shares by the Managers by laws of inheritance, or (iii) the transfer of Shares by the Initial Shareholder to an Affiliate, all that without regard to rights of first refusal or tag-along rights.

"Proposed Purchaser" has the meaning ascribed to it in Article 8.1.

"Selling Shareholder" has the meaning ascribed to it in Article 8.1.

"RoFR Notice" has the meaning ascribed to it in Article 8.1.

"RoFR Period 1" has the meaning ascribed to it in Article 8.2.

"RoFR Period 2" has the meaning ascribed to it in Article 8.3.

"RoFR Period 3" has the meaning ascribed to it in Article 8.4.

"Shares" means any shares issued by the Company.

"Shareholders" means the holders of Shares.

"Signing Date" means 21 January 2009.

"Subsidiary AS" means ACTIV a.s. Praha, a joint stock company organized and existing under the laws of the Czech Republic, with its registered office at Prague 7, Korunovacní 103/6, Postal Code 17000, ID No.: 005 50 728, entered in the Companies Register kept by the Municipal Court in Prague, Section B, File 232.

"Three P" means Three P Limited, a company organised and existing under the laws of Guernsey with its principal place of business located at 19 Le Pollet, St. Peter Port, Guernsey, Channel Island.

Art. 27. Applicable law. For all matters not specified in the present Articles, the parties refer and submit to the provisions of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolved to appoint with immediate effect:

- Mr Josef Drebitko, born on 23 May 1947, in Prague, Czech Republic, residing in Prague 1, Ricni 2/539, Czech Republic, Postcode: 110 00, and

- Mr Ivan Vohlmuth, born on 22 May 1964, in Beroune, Czech Republic, residing in Prague 13, Behounkova 49, Czech Republic, Postcode: 158 00,

as new directors of the Company for a period of five years starting from the date of this general meeting.

Fifth resolution

The Meeting resolved to amend the term of the mandates of the following existing directors of the Company, Mr Marcin Benbenek, Mr Nigel Philip Williams and Mr Roman Babka, who are now appointed for a period of five years starting from the date of this general meeting.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue rassemblée générale extraordinaire des actionnaires de ACTIV Parking Holdings S.A., société anonyme, (désignée ci-après la «Société»), ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.515. La Société a été constituée suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 782 du 25 octobre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 23 décembre 2008 et non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par Me Thomas Roberdeau, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Antoine Daurel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires émises dans la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée») de sorte qu'aucun avis de convocation n'a été requis pour tenir la présente Assemblée. Tous les actionnaires de la Société déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de cette Assemblée.

III. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à un montant de trente-sept mille trois cent quarante-trois Euros et soixante-dix cents (EUR 37.343,70) par l'émission de soixante-trois mille quatre cent trente-sept (63.437) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune par la Société à Royalton Capital Investors II, L.P., avec un montant de trente et un mille neuf cent quarante-quatre Euros et trente cents (EUR 31.944,30) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de trente-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 38.288).

2) Création d'un capital social autorisé de la Société consistant en vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quarante-six Euros (EUR 22.223.146) représenté par deux cent vingt-deux millions deux cent trente et un mille quatre cent soixante (222.231.460) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,10 chacune, un tel capital social autorisé a été accordé avec le droit d'exclusion de tout droit de souscription préférentiel et étant valable pour une période de cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 janvier 2009 au Mémorial C; reconnaissance du rapport émis par le conseil d'administration de la Société tenu conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

3) Refonte intégrale des statuts de la Société dans la forme annexée aux procurations.

4) Nomination avec effet immédiat de M. Josef Drebítko et de M. Ivan Vohlmuth en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour une période de cinq années à partir de la date de la présente assemblée générale.

5) Extension de la durée des mandats des administrateurs existants suivants de la Société, M. Marcin Benbenek, M. Nigel Philip Williams et M. Roman Babka, pour une période de cinq années à partir de la date de la présente assemblée générale.

Après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de six mille trois cent quarante-trois euros et soixante-dix cents (EUR 6.343,70) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à un montant de trente-sept mille trois cent quarante-trois Euros et soixante-dix cents (EUR 37.343,70) par l'émission de soixante-trois mille quatre cent trente-sept (63.437) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune par la Société à Royalton Capital Investors II, L.P., ensemble avec des primes d'émission de trente et un mille neuf cent quarante-quatre Euros et trente cents (EUR 31.944,30).

Les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel sur les nouvelles actions émises par la Société et ont accepté que ces actions soient souscrites en intégralité par Royalton Capital Investors II, L.P.

Par conséquent, l'augmentation du capital social a été souscrite et entièrement libérée par Royalton Capital Investors II, L.P. ici représentée par Me Antoine Daurel, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de trente-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 38.288), dont preuve a été remise au notaire, étant entendu que de ce montant de trente-huit mille deux cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 38.288), un montant de trente et un mille neuf cent quarante-quatre Euros et trente cents (EUR 31.944,30) a été alloué à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée a décidé de créer un capital social autorisé de la Société consistant en vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quarante-six Euros (EUR 22.223.146) représenté par deux cent vingt-deux millions deux cent trente et un mille quatre cent soixante (222.231.460) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 0,10 chacune, avec le droit au conseil d'administration de la Société de supprimer tout droit de souscription préférentiel des actionnaires existants au moment de l'émission des nouvelles actions. L'autorisation est conférée au conseil d'administration pour une période de cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de la présente Assemblée au Mémorial.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS COORDONNES

Titre I^{er} .: Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ACTIV Parking Holdings S.A.».

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg.

2.2. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

2.4. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

4.3. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), accorder à toute société du même groupe de sociétés ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

4.4. La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

4.5. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Titre II.: Capital

Art. 5. Capital social émis et autorisé

5.1. Le capital social émis est fixé à trente-sept mille trois cent quarante-trois euros et soixante-dix centimes (EUR 37.343,70-), représenté par trois cent soixante-treize mille quatre cent trente-sept (373.437) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10-) chacune.

5.2. Le capital social autorisé est fixé à vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quarante-six Euros (EUR 22.223.146-) représenté par deux cent vingt-deux millions deux cent trente et un mille quatre cent soixante (222.231.460) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10-) chacune.

5.3. L'autorisation d'émettre de nouvelles Actions dans les limites du capital social autorisé est conférée au Conseil pour une période de maximum cinq ans. Le Conseil est en outre autorisé dans ce contexte à supprimer les droits de souscription préférentiels de tout ou une partie des Actionnaires de la Société.

5.4. Les Actions sont nominatives.

5.5. Aucun Actionnaire n'a le droit de demander la conversion de ses Actions nominatives en Actions au porteur.

5.6. La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres Actions.

Titre III.: Restrictions sur les Actions

Art. 6. Périodes de blocage

6.1. Chacun des Actionnaires Additionnels devra conserver la totalité de ses Actions dans la Société et ne pourra transférer ces Actions pendant une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Signature (la «Période de Blocage 1»), sauf en cas (i) de Transferts d'Actions Autorisés, (ii) de vente d'Actions aux conditions énoncées à l'Article 6.3.2 ci-dessous et (iii) de vente par la Sortie Globale entamée au cours de la Période de Blocage 1 (le cas échéant).

6.2. L'Actionnaire Initial devra conserver la totalité de ses Actions dans la Société et ne pourra transférer ces Actions pendant une période de trois (3) ans à compter de la Date de Signature (la «Période de Blocage 2»), sauf en cas de Transferts d'Actions Autorisés ou de vente par la Sortie Globale entamée au cours de la Période de Blocage 2 (le cas échéant).

6.3. Nonobstant l'Article 6.2, l'Actionnaire Initial pourra également vendre ses Actions (ou causer la cession de la totalité ou quasi-totalité de tous les actifs de la Société) à une tierce partie au cours de la Période de Blocage 2, à condition que:

6.3.1. le taux de rentabilité interne pour l'Actionnaire Initial d'une telle vente d'Actions soit supérieur à 8%; et

6.3.2. dans le cas d'une vente d'Actions, l'Actionnaire Initial puisse assurer que cette tierce partie propose d'acheter la totalité des Actions des Actionnaires Additionnels selon les mêmes termes et conditions que ceux dont jouit l'Actionnaire Initial.

6.4. Au terme de la Période de Blocage 1 et de la Période de Blocage 2, respectivement, l'Actionnaire concerné pourra vendre ses Actions à une tierce partie, sous réserve des droits de premier refus, des droits de tag-along et des droits de drag-along tels que définis dans ces Statuts.

Art. 7. Droits de préemption, Anti-dilution. Si la Société augmente son capital social, tous les Actionnaires pourront participer autant que nécessaire pour maintenir leur niveau de participation dans l'actionnariat de la Société à un prix

n'excédant pas, et selon des termes non moins favorables que ceux offerts aux Actionnaires ou aux nouveaux ou potentiels actionnaires.

Art. 8. Droit de premier refus

8.1. Si l'un des Actionnaires Additionnels («l'Actionnaire Cédant») a l'intention de transférer ses Actions dans la Société à toute tierce partie, autre qu'à un Affilié, (l'«Acheteur Potentiel») à l'expiration de la Période de Blocage 1, l'Actionnaire Cédant devra d'abord le notifier par écrit («Notification RoFR») à l'Actionnaire Initial, à ou aux Actionnaire(s) Additionnel(s) restant(s) qui ne transfère(nt) pas et à la Société. L'Actionnaire Cédant devra mentionner dans la Notification RoFR au moins (i) l'Acheteur Potentiel ainsi que ses capacités financières à acheter les Actions de l'Actionnaire Cédant, (ii) le prix pour les Actions de l'Actionnaire Cédant tel que proposé par l'Acheteur Potentiel et (iii) les conditions de paiement et autres auxquelles l'Actionnaire Cédant a l'intention de vendre ses Actions à l'Acheteur Potentiel.

8.2. L'Actionnaire Initial aura alors le droit pendant une période de deux (2) mois à compter de la délivrance de la Notification RoFR à l'Actionnaire Initial (la «Période RoFR 1») à sa seule discrétion:

8.2.1 de présenter une première offre d'acheter les Actions de l'Actionnaire Cédant aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Potentiel (y compris le prix) et l'Actionnaire Cédant sera lié par une telle offre; ou

8.2.2. d'informer les autres Actionnaires du démarrage du processus de Sortie Globale et les autres Actionnaires (y compris l'Actionnaire Cédant) seront obligés d'assister l'Actionnaire Initial pour la préparation et la finalisation de la Sortie Globale tel que requis par l'Actionnaire Initial. Cependant, si aucune démarche qui résulterait de la Sortie Globale initiée n'est réalisée par l'Actionnaire Initial durant la Période RoFR 1, l'Actionnaire Initial aura toujours le droit dans un tel cas, à l'expiration de la Période RoFR 1, de faire une première Offre d'acheter les Actions de l'Actionnaire Cédant aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Potentiel (y compris le prix) et l'Actionnaire Cédant sera lié par une telle offre.

8.3. Si l'Actionnaire Initial durant la Période RoFR 1 n'exerce pas son droit de premier refus, en vertu de l'Article 8.2 ci-dessus, les Actionnaires Additionnels qui ne transfèrent pas auront alors le droit durant une période de trente (30) jours à compter de l'expiration de la Période RoFR 1 (la «Période RoFR 2») de présenter à leur seule discrétion une première offre d'acheter les Actions de l'Actionnaire Cédant en proportion du nombre d'Actions détenues par les Actionnaires Additionnels aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Potentiel et l'Actionnaire Cédant sera lié par une telle offre.

8.4. Dans le cas où ni l'Actionnaire Initial, ni les Actionnaires Additionnels qui ne transfèrent pas n'exercent leur droit de premier refus en vertu des Articles 8.2 et 8.3 ci-dessus, la Société aura alors le droit, dans la mesure permise par les lois applicables, durant une période de trente (30) jours à compter de l'expiration de la Période RoFR 2 (la «Période RoFR 3») de présenter à sa seule discrétion une première offre d'acheter les Actions de l'Actionnaire Cédant aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Potentiel (y compris le prix) et l'Actionnaire Cédant sera lié par une telle offre.

8.5. Dans le cas où ni l'Actionnaire Initial, ni les Actionnaires Additionnels qui ne transfèrent pas, ni la Société, ne répondent à la Notification RoFR durant les périodes prévues ci-dessus ou s'ils refusent d'exercer leur droit de premier refus en vertu de l'Article 8.1, l'Actionnaire Cédant pourra transférer toutes ses Actions (et non seulement une partie de ses Actions) dans les trois (3) mois à compter de l'expiration de la Période RoFR 3. Si l'Actionnaire Cédant ne transfère pas ses Actions dans les trois (3) mois à compter de l'expiration de la Période RoFR3, ces Actions redeviendront soumises aux dispositions de l'Article 8.1.

8.6. Si l'Actionnaire Initial a l'intention de transférer ses Actions dans la Société à toute tierce partie, autre qu'un Affilié (l'«Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial») à l'expiration de la Période de Blocage 2, l'Actionnaire Initial devra notifier par écrit (la «Notification RoFR de l'Actionnaire Initial») les Actionnaires Additionnels de son intention.

8.7. L'Actionnaire Initial devra mentionner dans la Notification RoFR de l'Actionnaire Initial au moins (i) l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial ainsi que ses capacités financières à acheter les Actions de l'Actionnaire Initial, (ii) le prix pour les Actions de l'Actionnaire Initial tel que proposé par l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial et (iii) les conditions de paiement et autres auxquelles l'Actionnaire Initial a l'intention de céder ses Actions à l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial.

8.8. Les Actionnaires Additionnels auront alors le droit pendant une période de deux (2) mois à compter de la délivrance de la Notification RoFR de l'Actionnaire Initial au dernier Actionnaire Additionnel (la "Période RoFR de l'Actionnaire Initial") de présenter à leur seule discrétion une première offre d'acheter les actions de l'Actionnaire Initial au prorata aux mêmes termes et conditions que l'Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial (y compris le prix). Si les Actionnaires Additionnels décident d'exercer leur droit de premier refus en vertu de cet Article 8, ils auront le droit d'acquérir les Actions de l'Actionnaire Initial au prorata du nombre d'Actions détenues par les Actionnaires Additionnels en proportion de toutes les Actions détenues par les Actionnaires Additionnels (tout Actionnaire Additionnel qui exerce son droit de premier refus en vertu de cet Article 8 est défini comme un «Actionnaire Additionnel Refusant»).

8.9. Si un des Actionnaires Additionnels n'exerce pas son droit de premier refus en vertu de cet Article 8, cet Actionnaire Additionnel devra notifier sa décision aux autres Actionnaires Additionnels et à l'Actionnaire Initial pendant la Période RoFR de l'Actionnaire Initial. Dans un tel cas, le droit de premier refus de cet Actionnaire Additionnel sera ré-offert au prorata aux autres Actionnaires Additionnels Refusant.

8.10. Si aucun Actionnaire Additionnel ne répond à la Notification RoFR de l'Actionnaire Initial pendant la période prévue ci-dessus ou si les Actionnaires Additionnels refusent d'exercer leur droit de premier refus en vertu de l'Article

8.6, l'Actionnaire Initial pourra transférer toutes ses Actions (et non seulement une partie de ses Actions) dans les trois (3) mois à compter de l'expiration de la Période RoFR de l'Actionnaire Initial. Si l'Actionnaire Initial ne transfère pas ses Actions durant les trois (3) mois à compter de l'expiration de la Période RoFR de l'Actionnaire Initial, ses Actions redeviendront soumises aux dispositions de l'Article 8.6.

8.11. Sans préjudice de ce qui précède, le droit de premier refus des Actionnaires Additionnels en vertu de l'Article 8.6 ne s'appliquera pas dans le cas où l'Actionnaire Initial peut vendre ses Actions à une tierce partie comme résultat d'un processus de Sortie Globale entamé par l'Actionnaire Initial qui garantirait à l'Actionnaire Initial un revenu issu d'une telle vente excédant le double des coûts supportés par l'Actionnaire Initial lors de l'acquisition des actions détenues par les Actionnaires Additionnels dans Filiale AS. Les droits de tag-along des Actionnaires Additionnels en vertu de l'Article 8 ne seront pas affectés par cet Article 8.11.

8.12. Les droits de premier refus de l'Actionnaire Initial et des Actionnaires Additionnels décrits à l'Article 8 seront exerçables sur la totalité, et pas moins, de toutes les Actions transférées.

8.13. Chacun des Actionnaires fera son possible pour éviter de disposer de ses Actions et de prendre tout acte par lequel il contreviendrait au droit de premier refus de toute autre partie en vertu de ces Statuts.

Art. 9. Droits de tag along

9.1. Si l'Actionnaire Initial a l'intention de transférer toutes ses Actions (sous réserve des limitations prévues par les présents Statuts) à toute tierce personne, à l'exception de ses Affiliés, les Actionnaires Additionnels auront le droit de demander à l'Actionnaire Initial de prévoir que les Actionnaires Additionnels auront la possibilité de vendre toutes les Actions qu'ils détiennent à ce moment-là à la tierce personne en même temps que le transfert des Actions opéré par l'Actionnaire Initial et aux mêmes termes et conditions que ce dernier transfert (y compris le prix).

9.2. Si l'Actionnaire Initial ne parvient pas à organiser le transfert des Actions des Actionnaires Additionnels à la tierce partie en vertu de l'Article 9.1 ci-dessus, chacun des Actionnaires Additionnels aura le droit de demander que l'Actionnaire Initial acquiert toutes ses Actions à un prix par Action égal au prix par Action payé par cette tierce partie.

9.3. Si un ou plusieurs Actionnaires Additionnels a l'intention de transférer toutes ses Actions (sous réserve des limitations prévues par les présents Statuts) à toute tierce personne, à l'exception de leurs Affiliés, l'Actionnaire Initial aura le droit de demander que cet(ces) Actionnaire(s) Additionnel(s) prévoit que l'Actionnaire Initial pourra céder toutes les Actions qu'il détient à la tierce personne en même temps que le transfert des Actions par cet(ces) Actionnaire(s) Additionnel(s) et aux mêmes termes et conditions que ce dernier transfert (y compris le prix).

9.4. Si les Actionnaires Additionnels ne parviennent pas à organiser le transfert des Actions de l'Actionnaire Initial à la tierce partie en vertu de l'Article 9.3, l'Actionnaire Initial aura le droit de demander que n'importe lequel des Actionnaires Additionnels acquiert toutes ses Actions à un prix par Action égal au prix par Action payé par la tierce partie.

Art. 10. Droits de drag along

10.1. Si l'Actionnaire Initial a l'intention de transférer ses Actions à une tierce personne, à l'exception de ses Affiliés, l'Actionnaire Initial aura le droit de demander aux Actionnaires Additionnels, qui seront liés par une telle demande, de délivrer à cette tierce personne avec diligence une offre irrévocable et ferme de transférer toutes les Actions détenues par les Actionnaires Additionnels à ce moment-là à la tierce personne en même temps que le transfert des Actions par l'Actionnaire Initial et aux mêmes termes et conditions de ce dernier transfert (y compris le prix) (le «Droit de Drag Along»).

10.2. Dans les quatorze (14) jours précédant l'envoi par l'Actionnaire Initial à la tierce partie de l'offre de vendre les Actions en vertu de l'Article 10.1, l'Actionnaire Initial devra notifier par écrit aux Actionnaires Additionnels son intention d'exercer le Droit de Drag Along.

Art. 11. Dispositions, Création de charges par les Actionnaires Additionnels. Chacun des Actionnaires Additionnels fera son possible pour éviter de disposer de ses Actions et de prendre tout acte par lequel il créerait, sans le consentement préalable par écrit de l'Actionnaire Initial, tout droit ou toute charge sur ces Actions (ou une partie de celles-ci) ou tout droit relatif à de telles Actions au bénéfice d'une tierce partie.

Art. 12. Cession d'Actions à la suite d'un décès. La cession d'Actions des Gérants à leurs héritiers sera soumise à un droit de préemption en faveur de l'Actionnaire Initial et de la Société comme suit:

12.1 Les héritiers du Gérant devront en premier lieu le notifier par écrit à l'Actionnaire Initial et à la Société dans un délai de trente (30) jours à compter du jour du décès du Gérant ayant pour effet que les Actions concernées peuvent leur être cédées par succession.

12.2 L'Actionnaire Initial aura ensuite le droit à sa seule discrétion, dans un délai de deux (2) mois à compter de la délivrance de la notification, de faire une offre en vue d'acquérir les Actions concernées à leur juste valeur de marché et les héritiers seront liés par cette offre. Cette juste valeur de marché des Actions sera évaluée dans un rapport établi par un réviseur indépendant sur la base d'un bilan de la Société daté moins de trois (3) mois au moment de l'offre.

12.3 Si l'Actionnaire Initial n'exerce pas ce droit, il devra le notifier à la Société (avec une copie aux héritiers) qui aura alors le droit, dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification de l'Actionnaire Initial, de racheter, dans la mesure permise par la Loi, les Actions concernées au même prix ou désigner une tierce partie qui devra acquérir les Actions concernées aux mêmes conditions.

12.4 Si ni l'Actionnaire Initial, ni la Société ne répond à cette notification dans le délai indiqué à l'Article 12.2 ou 12.3, ou s'ils refusent d'exercer leurs droits respectifs en vertu de ces Articles, les héritiers hériteront des Actions concernées et seront considérés comme des Gérants en vertu des présents Statuts.

Titre IV.: Administration

Art. 13. Conseil d'administration

13.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, et de neuf membres au plus, Actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des Actionnaires, et toujours révocables par elle.

13.2 Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les dispositions de cet Article 13.

Art. 14. Président, convocation.

14.1 Le Conseil nommera un président (le «Président») et un vice-président sans tenir compte du nombre final de membres du Conseil. Le Conseil aura toujours un seul vice-président sans tenir compte du nombre final de membres du Conseil.

14.2 Dans le cas d'une égalité potentielle de votes lors d'une décision du Conseil, le Président (ou le vice-président du Conseil, si le Président n'est pas présent à la réunion du Conseil) aura le droit de vote décisif.

14.3 Une réunion du Conseil sera convoquée par le Président ou le vice-président du Conseil, sauf si un des membres du Conseil est autorisé à le faire en vertu de résolutions du Conseil au moins quatre fois par an.

Tout membre du Conseil pourra convoquer une réunion du Conseil avec diligence après avoir établi, sur la base d'un bilan, que la Société ou tout membre du Groupe a subi une perte significative excédant la moitié du capital social de la Société. Un membre du Conseil sera également soumis à la même obligation s'il apparaît que la Société ou tout membre du Groupe est devenu insolvable. Dans toutes ces circonstances, la réunion du Conseil devra discuter toutes les mesures à proposer à l'assemblée générale de la Société pour leur adoption, sous réserve des dispositions pertinentes de la Loi.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du conseil d'administration. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 16. Procédures et Décisions du Conseil

16.1 Les membres du Conseil pourront déterminer collectivement les missions de chacun d'entre eux ou déléguer à l'un d'entre eux toute mission dans le respect des limites prévues par la loi applicable.

16.2 L'heure, le lieu et l'ordre du jour de toute réunion du Conseil seront communiqués en anglais à tous les membres du Conseil sous la forme d'une convocation écrite au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion.

16.3 Le président de toute réunion du Conseil sera le Président ou, s'il n'est pas présent, le vice-président. Le Président sera obligé de préparer le procès-verbal de la réunion et de délivrer une copie avec diligence aux autres membres du Conseil et à la Société.

16.4 Les membres pourront voter aux réunions soit en personne, soit par l'intermédiaire de représentants sur la base d'un mandat.

16.5 Pour adopter des résolutions en toute matière, une majorité simple de tous les membres du Conseil est requise y compris à chaque fois au moins le vote soit du Président soit du vice-président du Conseil.

16.6 Les membres du Conseil pourront également adopter des résolutions sans tenir de réunion, à la condition que ces résolutions soient adoptées par écrit, par câble, par fax ou par e-mail, et que tous les membres du Conseil ont exprimé leur approbation en faveur de la proposition concernée. Les membres du Conseil qui votent de cette manière sont considérés comme étant présents physiquement à la réunion.

16.7 Les réunions du Conseil peuvent être tenues en-dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, dans la mesure permise par la loi.

16.8 Le Conseil ratifiera tous les actes ou actions réalisés au nom de la Société par les membres du Conseil concernés dans les cas d'urgence dans la mesure où les membres du Conseil ont agi en conformité avec les dispositions sur les pouvoirs de signature des Statuts.

Art. 17. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux membres du Conseil agissant de concert, si un des membres du Conseil concerné est le Président ou le vice-président du Conseil, ou (ii) par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre au sujet du pouvoir de signature en cas de délégation de pouvoirs et missions conférées par le Conseil en vertu de l'Article 18 des Statuts.

Art. 18. Délégation de pouvoirs

18.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

18.2 Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires de la Société à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, Actionnaires ou non.

Art. 19. Représentation en justice. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil, poursuites et diligences de son Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre V.: Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI.: Assemblées générales

Art. 21. Procédures des assemblées générales.

21.1 Lors de toute assemblée générale de la Société, le quorum sera réuni si les Actionnaires détenant des Actions représentant au moins 95% de tous les votes sont présents (sans préjudice de toute disposition légale prévoyant une majorité différente) et si ce quorum n'est pas atteint pour une assemblée générale et cette assemblée générale est reconvoquée, le quorum à une telle assemblée générale reconvoquée sera de 50% de tous les votes (sans préjudice de toute disposition légale prévoyant une majorité différente).

21.2 Les assemblées générales de la Société (autres que les assemblées générales tenues per rollam) y compris les assemblées générales annuelles seront tenues sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg. Sans préjudice de ce qui précède, les assemblées générales de la Société pourront être tenues à l'extérieur du territoire du Grand Duché de Luxembourg, mais seulement en cas d'urgence et dans la mesure permise par la Loi.

21.3 Lors d'une assemblée générale de la Société, toute modification des Statuts qui entraînerait une altération des droits des Actionnaires Additionnels en vertu des Statuts requiert l'unanimité de tous les Actionnaires.

Art. 22. Assemblée générale annuelle

22.1 L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mars à 10.00 heures.

22.2 Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VII.: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 24. Répartition des bénéfices

24.1 L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social; des prélèvements devront toutefois être repris jusqu'à entière restauration si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

24.2 Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

24.3 Toute distribution de dividendes sera réalisée en proportion de la valeur nominale totale des Actions détenues par chacun des Actionnaires.

Titre VIII.: Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation

25.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

25.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre IX.: Dispositions générales

Art. 26. Définitions. Dans le cadre des présents Statuts, les mots en majuscule utilisés auront la signification suivante:

"Actionnaires Additionnels" désigne Three P et les Gérants et un "Actionnaire Additionnel" désigne n'importe lequel d'entre eux.

"Affilié" désigne à propos de toute personne, toute entité contrôlée par, contrôlant ou étant sous contrôle commun avec cette même personne; dans le cadre de cette définition le mot "contrôle" est interprété comme le contrôle ou la gestion direct(e) ou indirect(e) de cette même personne au sens de l'Article 309 de la Loi. Le terme «Affilié» couvre également tout successeur d'une personne morale à condition que ledit successeur reste sous le contrôle de la (des) même(s) personne(s) finale(s).

"Accord" désigne tout pacte d'actionnaires ou accord similaire auquel la Société est partie, le cas échéant.

"Statuts" désigne les statuts de la Société.

"Conseil" désigne le conseil d'administration de la Société.

"Président" a la signification donnée à l'Article 14.1.

"Droit de Drag along" a la signification donnée à l'Article 10.1.

"Actionnaire Additionnel Refusant" a la signification donnée à l'Article 8.8.

"Sortie Globale" désigne la stratégie de sortie conjointe et la cession conjointe d'Actions envisagées par tous les Actionnaires ou une forme différente de désinvestissement de la Société comprenant: (i) la cession de toutes les Actions alors existantes dans la Société contrôlées par l'Actionnaire Initial et les Actionnaires Additionnels; ou (ii) la cession de tous les actifs de la Société suivie d'une distribution des produits en résultant; ou (iii) une offre publique (qui pourra comprendre des offres primaires et/ou secondaires de titres) ayant pour résultat que l'Actionnaire Initial et les Actionnaires Additionnels détiendront des Actions qui seront (sous réserve des périodes de blocage recommandées par tout conseil mandaté par la Société en relation avec cette offre publique) échangeables sur des marchés publics d'échange; ou (iv) de toute autre manière déterminée et approuvée par l'Actionnaire Initial (à sa discrétion).

"Groupe" désigne la Société et ses filiales et toute autre participation qui pourrait être acquise dans le futur par la Société ou une de ses filiales.

"Actionnaire Initial" désigne Royalton Capital Investors II, L.P., un limited liability partnership de Guernesey ayant son lieu d'activité principal à P.O. BOX 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, GY1, 3QL.

"Acheteur Proposé par l'Actionnaire Initial" a la signification donnée à l'Article 8.6.

"Notification RoFR de l'Actionnaire Initial" a la signification donnée à l'Article 8.6.

"Période RoFR de l'Actionnaire Initial" a la signification donnée à l'Article 8.8.

"Loi" a la signification donnée à l'Article 4.3.

"Période de blocage 1" a la signification donnée à l'Article 6.1.

"Période de blocage 2" a la signification donnée à l'Article 6.2.

"Gérants" désigne M. Jan Barabáš et M. Peter Odrobina et "Gérant" désigne n'importe lequel d'entre eux.

"Transferts d'Actions Autorisés" désigne (i) les transferts d'Actions par les Actionnaires Additionnels et/ou l'Actionnaire Initial à une société holding ou un trust entièrement détenu(e) par l'Actionnaire Initial ou les Actionnaires Additionnels ou (ii) acquisition des Actions par les Gérants par droits de succession, ou (iii) le transfert d'Actions par l'Actionnaire Initial à un Affilié, tout ceci sans préjudice des droits de premier refus ou droits de tag along.

"Acheteur Potentiel" a la signification donnée à l'Article 8.1.

"Actionnaire Cédant" a la signification donnée à l'Article 8.1.

"Notification RoFR" a la signification donnée à l'Article 8.1.

"Période RoFR 1" a la signification donnée à l'Article 8.2.

"Période RoFR 2" a la signification donnée à l'Article 8.3.

"Période RoFR 3" a la signification donnée à l'Article 8.4.

"Actions" désigne toute action émise par la Société.

"Actionnaires" désigne les détenteurs d'Actions.

"Date de Signature" désigne le 21 janvier 2009.

"Filiale AS" désigne ACTIV a.s. Praha, une société (Joint stock) organisée existante de droit tchèque, ayant son siège social à Prague 7, Korunovacni 103/6, Code Postal 17000, ID No.: 005 50 728, enregistrée au Registre des Sociétés de la Cour Municipale de Prague, Section B, Dossier 232.

"Three P" désigne Three P Limited, une société organisée et existante de droit de Guernesey, ayant son lieu d'activité principal à 19 Le Pollet, St. Peter Port, Guernesey, Channel Island.

Art. 27. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat:

- M. Josef Drebitko, né le 23 mai 1947 à Prague, République Tchèque, demeurant à Prague 1, Ricni 2/539, République Tchèque, Code Postal: 110 00, et

- M. Ivan Vohlmuth, né le 22 mai 1964 à Beroune, République Tchèque, demeurant à Prague 13, Behounkova 49, République Tchèque, Code postal: 158 00,

en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour une durée de cinq ans à partir de la date de la présente assemblée générale.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la durée des mandats des administrateurs existants suivants de la Société, M. Marcin Benbenek, M. Nigel Philip Williams et M. Roman Babka, qui sont désormais nommés pour une période de cinq ans à partir de la date de la présente assemblée générale.

30882

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. ROBERDEAU, A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2650. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009026753/242/849.

(090029044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Ravensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.895.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030418/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Deggendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.432.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,

- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030420/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

EAB Property Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.382.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54081 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009029830/211/12.

(090033552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Zenith Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Madame Patricia JUPILLE et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour ZENITH RAIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021439/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.320.

Faisant suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A. datant du 2 avril 2008 et du 10 septembre 2008 et du proxy de Industrial and Commercial Bank of China Ltd., Beijing, R.P. de Chine, la maison mère de Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A., et conformément à l'accord obtenu de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg, Monsieur HU Hao est nommé Président, tandis que Madame GAO Ming et Monsieur LIU Gang sont nommés Administrateurs du Conseil d'Administration.

Monsieur HU Hao, est né le 1^{er} juin 1962 dans la Province de Hunan, et réside professionnellement à 55 Fuxingmennei Avenue, Xicheng District, Beijing, Post code 100032, R.P. de Chine, avec effet au 5 août 2008.

Madame GAO Ming, est née le 16 avril 1965 dans la Province de Jilin, et réside professionnellement à l'Avenue Marie-Thérèse 8-10, L-2132 Luxembourg, Luxembourg, avec effet au 5 août 2008

Monsieur LIU Gang, est né le 22 décembre 1969 dans la Province de Henan, et réside professionnellement à l'Avenue Marie-Thérèse 8-10, L-2132 Luxembourg, Luxembourg, avec effet au 5 août 2008

Madame GAO Ming est nommée Directeur Général (Managing Director), tandis que Monsieur LIU Gang est Directeur Général Adjoint, tous les deux sont autorisés pour une durée indéterminée à faire tout ce qui concerne les opérations journalières et administratives de la banque.

Pour Madame GAO Ming, avec effet au 1 janvier 2008. Pour M-LLU Gang avec effet au 5 août 2008

Monsieur CHEN Aiping et Monsieur SUN Xiang ne sont plus Administrateurs du Conseil d'Administration, Monsieur WU Bin n'est plus Administrateur du Conseil d'Administration et Directeur Général, Monsieur ZHAN Yiqun n'est plus le Directeur Général Adjoint.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour Industrial and Commercial Bank of China Luxembourg S.A.

INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK OF CHINA

LUXEMBOURG S.A.

8-10, Ave. Marie-Thérèse,

L-2132 Luxembourg

Madame GAO Ming

Directeur Général

Référence de publication: 2009021882/9920/36.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03381. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Stranarosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.907.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2008 que:

- Que le siège social est transféré du 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 47, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat du gérant: Monsieur Bruno AZZOLINA demeurant professionnellement au sis 35, Chemin de la Valotte, F-52100 France Saint Dizier.

- Est nommé gérant de la société Monsieur Bertrand MICHAUD, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, pour une durée de 6 années.

Pour STRANAROSA S.A.R.L.

Bertrand MICHAUD

Référence de publication: 2009031769/6951/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

VPA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.922.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009029448/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06878. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Europa Radium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/3/2009.

Europa Radium S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009029911/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08850. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Glitnir SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.451.

Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire en date du 21 janvier 2009

En date du 21 janvier 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 22 octobre 2008, de Monsieur Eggert Thor Kristofersson en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration
- d'accepter la démission, avec effet au 21 janvier 2009, de Monsieur Johannes Schulman, en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 23 octobre 2008, Monsieur Stefan Sigurdsson, Glitnir Asset Management, 2 Kirkjusandur, IS - 155 Reykjavik, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Eggert Thor Kristofersson, démissionnaire
- de coopter, avec effet au 23 octobre 2008, de Monsieur Stefan Sigurdsson, Glitnir Asset Management, 2 Kirkjusandur, IS - 155 Reykjavik en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Eggert Thor Kristofersson, démissionnaire
- de coopter, avec effet au 22 janvier 2009, Monsieur Marc Lefebvre, Administrateur Indépendant, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009, en remplacement de Monsieur Johannes Schulman, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009030110/1024/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

**Imprilux S.A., Société Anonyme,
(anc. Imprimerie Exe Ettelbruck S.A.).**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 104.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 décembre 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009023299/2724/14.

(090026429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009010133/212/12.

(090008786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.378.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des associés de la Société du 19 février 2009

En date du 19 février 2009, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Jeremy PLUMMER
- Monsieur Sebastiaan Johan VAN DEN IJSSEL
- Monsieur Mark Julian GIFFORD

en tant que commissaires de la Société avec effet au 19 février 2009.

de nommer

- Monsieur Didier MOUTARD, né le 21 octobre 1963 à Lorient, France, ayant comme adresse professionnelle 35, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France,
- Monsieur Ian WHITECOURT, né le 4 mai 1946 à Londres, Angleterre, ayant comme adresse professionnelle 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg,
- Monsieur Oliver ZIMPER, né le 16 avril 1973 à Erbach / Odenwald, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle 27, Hammanstrasse, D-60332 Frankfurt, Allemagne,

en tant que commissaires de la Société avec effet au 19 février 2009 et à durée déterminée jusqu'au 19 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

STAM REI III

Signature

Référence de publication: 2009030119/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HEAREF LUXEMBOURG (Romania), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 139.309.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 15 décembre 2008 a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Jean-Claude STOFFEL, banquier, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant A,
- Monsieur Timothy THORP, expert-comptable, 8 Canada Square, GB-E145HQ, Londres, Royaume-Uni, gérant A
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant B
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour HEAREF Luxembourg (Romania)

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009008986/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Asa Abloy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.187.785.250,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.301.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009031794/242/13.

(090036088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Arizona S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.232.

World Trade Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.608.

Merlin Matériaux International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.350.

Cabinet Master Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 91.579.

Studio Francesca CARRER, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 63.734.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Extrait

Par jugements du 8 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes;

- Arizona S.A., ayant eu son siège social 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg;
- World Trade Luxembourg S.A., ayant eu son siège social 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg;
- Merlin Matériaux International S.A., ayant eu son siège social 71, rue Principale, L-4698 Lasauvage;
- Cabinet Master Développement S.à r.l., ayant eu son siège social 37, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette;
- Studio Francesca Carrer S.à r.l., ayant eu son siège social 5-9, rue de la Fontaine, L-4122 Esch-sur-Alzette;

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Bob Scharfe, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 février 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Bob Scharfe

Le liquidateur

Référence de publication: 2009031376/260/45.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01957. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01958. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01959. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01961. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

(090034957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

(090034959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

(090034961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

(090034963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Taxo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 65.307.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 6 février 2009

Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031393/263/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Cullinan Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.613.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 15 décembre 2008 de la société Cullinan Investments S.A. que l'actionner ont pris les décisions suivantes:

1. Démission des Administrateurs suivants à compter du 15 décembre 2008:

- Me Christophe DAVEZAC ayant pour adresse professionnelle 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Me Eddy DOME ayant pour adresse professionnelle 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Mme Géraldine SCHMIT ayant pour adresse professionnelle 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

2. Démission du Commissaire aux Comptes suivant à compter du 15 décembre 2008:

- WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES Sàrl;

3. Election d'Administrateurs suivants à compter du 15 décembre 2008:

- Me Wim RITS ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une durée de 6 ans à compter du 15 décembre 2008;

- Me Martinus WEIJERMANS ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une durée de 6 ans à compter du 15 décembre 2008;

- Me Robert VAN'T HOEFT ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une durée de 6 ans à compter du 15 décembre 2008;

4. Election du nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- EQ Audit Sàrl ayant pour adresse professionnelle 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg;

5. Le siège de la société est transféré du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009031375/683/34.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01862. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Fondation Greenpeace Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 112.

Report of the "réviseur d'entreprises" on the annual accounts for the year ended 31 December 2008

Report on the Financial Statements

Following our appointment by the Fondation Greenpeace Luxembourg, we have audited the accompanying annual accounts of the Fondation Greenpeace Luxembourg, which comprise the balance sheet as at 31.12.2008, and the profit and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory notes.

Board of directors responsibility for the Financial Statements

The board of directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts. This responsibility includes: designing, implementing and maintaining internal control relevant to the preparation and fair presentation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error; selecting and applying appropriate accounting policies; and making accounting estimates that are reasonable in the circumstances.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted by the Institut des réviseurs d'entreprises. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the judgement of the "réviseur d'entreprises", including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the "réviseur d'entreprises" considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.

An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the board of directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

The key figures of the audited annual accounts for the year ended 31.12.2008 are:

- Balance sheet total as at 31.12.2008:	EUR 161.195,83
- Result of the year ending 31.12.2008:	EUR (5.565,83) (Loss)

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of Fondation Greenpeace Luxembourg as of 31.12.2008, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Without qualifying our opinion, we draw your attention to note (to add) to the annual accounts. Fondation Greenpeace Luxembourg faces a legal claim brought against it by Esso Luxembourg S.A. and a number of other parties ("Esso"). The

claim is for financial damages as a result of the demonstrations which took place at 28 Esso petrol stations in Luxembourg on 25 October 2002. Two cases have been filed in relation with this claim. On 13.12.2005 and 17.05.2006 the responsibility of Fondation Greenpeace Luxembourg, together with Greenpeace Luxembourg A.S.B.L. and Greenpeace International B.V. has been confirmed by the Tribunal d'Arrondissement of Luxembourg and the 2ième Chambre de la Cour d'Appel de Luxembourg. As at December 31th, 2008 the total claims estimated by the lawyers in charge amount to EUR 309.275,16 for both Greenpeace Luxembourg A.S.B.L and Fondation Greenpeace Luxembourg. The ultimate outcome of the matter cannot presently be determined, and a provision of EUR 50,000 has been booked in the annual accounts of the Fondation based on a board decision.

Report on Other Legal and Regulatory Requirements

The management report, which is the responsibility of the management, is in accordance with the annual accounts.

Luxembourg, February 11th, 2009.

Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Marc Muller

Gérant

Balance sheet as at December 31st, 2008 in Euros

ASSETS	31.12.2008	31.12.2007	LIABILITIES	31.12.2008	31.12.2007
C. Fixed Assets	10 049,35	11 182,68	A. Capital and Reserves	91 564,92	97 130,75
II. Tangible Assets			IV. Reserves		
3. Other fixtures and fittings, tools and equipment	10 049,35	11 182,68	4. Other reserves	97 130,75	111 226,48
			VI. Profit or Loss for the financial year	-5 565,83	-14 095,73
D. Current Assets	151 146,48	178 022,81			
II. Debtors			B. Provisions for Liabilities and charges	54 500,00	54 500,00
4. Other debtors					
a) becoming due and payable within one year	25 176,71	26 819,00			
III. Transferable Securities			C. Creditors	15 130,91	37 574,74
3. Other transferable securities	5 196,90	5 196,90			
IV. Cash at bank, cash in postal cheque accounts, cheques and cash in hand	111 186,54	146 006,91	9. Other creditors a) becoming due and payable within one year	15 130,91	37 574,74
E. Regularisation accounts / prepayments	9 586,33	0,00			
TOTAL ASSETS	<u>161 195,83</u>	<u>189 205,49</u>		<u>161 195,83</u>	<u>189 205,49</u>

The accompanying notes are integral part of the annual accounts.

Profit & Loss Account from 1st January to 31st 2008 in Euros

	2008	2007
A. Expenses	673 661,08	668 565,35
Organisational Support	91 217,67	87 916,17
Campaign Support	84 281,45	79 543,67
Fundraising	157 493,29	159 905,83
Campaigns	226 668,67	183 199,68
- Climate Change	161 407,35	99 669,85
- Genetically Modified Organisms	51 420,04	66 545,38
- Other Campaigns	13 841,28	16 984,45
International Campaigns	114 000,00	108 000,00

Provision Esso	0,00	50 000,00
B. Income	673 661,08	668 565,35
Fundraising Income	658 086,41	649 199,54
Non-Fundraising Income	10 008,84	5 270,08
Net Income (Loss)	5 565,83	14 095,73

The accompanying notes are integral part of the annual accounts.

*Budget de l'exercice allant du 1.1.2009 au 31.12.2009
(Exprimé en 1.000 EUR)*

PRODUITS

Dons, Cotisations et autres produits assimilés	705
Total produits	705

CHARGES

Frais de campagnes	
Changement climatique	158
Organismes génétiquement modifiés	61
Autres campagnes	16
Campagnes internationales	123
Total campagnes	358
Frais liés à la collecte de fonds	160
Media & communication	35
Public information & outreach (Magazine)	21
Actions et volontaires	41
Charges administratives	92
Total charges	707
Résultat de l'exercice	-2

Référence de publication: 2009031750/1353/122.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07040. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Société de Gestion Comptable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 87.205.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 décembre 2008 que:

- Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant 63, rue de Strassen, L-8094 Bertrange est nommée gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031428/1285/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00914. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Suisscourtagage Paris Sarl Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.817.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Collective du 15 décembre 2008 tenue à Paris

Il est décidé de procéder à la fermeture de la succursale de la société à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Copie conforme

Marie GILMER

B.P. 386, L-2013 Luxembourg

Avocat

Référence de publication: 2009031398/273/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Eurohealth International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.948.

—
La société EUROTRUST dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société Eurohealth International S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS, Section B, n°132.948.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Eurotrust S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031401/576/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.459.

—
1. La société FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., associée de la société LOGIX XIII S.à r.l., a transféré son siège social de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves, en date du 24 novembre 2008.

2. la société RELOG HOLDING S.à r.l., associée de la société LOGIX XIII S.à r.l., a transféré son siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-2633 Senningerberg, EBBC, 6D, route de Trèves en date du 21 janvier 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour LOGIX XIII S.à r.l.

Signature

un mandataire

Référence de publication: 2009031593/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 113.591.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 26 janvier 2009

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Madame Elena MORRISOVA de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jacques DE PATOUL de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

* Monsieur Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour extrait analytique conforme

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009031455/9168/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

W2005/W2007 Bora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.399.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 février 2009, a décidé d'accepter la résiliation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 20 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,

- Christophe CAHUZAC,

- Mark VENNEKENS, et

- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W2005/W2007 Bora S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009031518/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

CMPI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.694.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "ORAS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55892,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Madame Sylvie THEISEN, consultante, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard du Prince Henri.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "CMPI HOLDING S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 14694, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 21 décembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 33 du 9 février 1977, et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 du 5 juillet 2001.

b) Que le capital social de la Société est fixé à cinq millions deux cent cinquante mille francs suisses (5.250.000,- CHF), représenté par cinq cent vingt-cinq mille (525.000) actions de dix francs suisses (10,- CHF) chacune, entièrement libérées.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "LITTLE WOOD S.A.", établie et ayant son siège social à San José, 27th Street, Central Avenue, (Costa Rica), dûment représentée par Madame Sylvie THEISEN, préqualifiée, sur base d'une procuration émise le 22 février 2000, désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Que le registre des actionnaires a été annulé.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1724 Luxembourg, 49, Boulevard du Prince Henri.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/825. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 5 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009034132/231/60.

(090038006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

MGG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 127.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/03/09.
MGG HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2009033547/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01921. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Talassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/03/09.
TALASSA S.A.
Signature

Référence de publication: 2009033544/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01930. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Luxprima Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 133.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/03/09.
LUXPRIMA INVESTMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2009033545/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01922. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Rey Projects International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 100.973.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2009. Signature.

Référence de publication: 2009033541/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03894. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.218.711,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009032961/242/13.

(090036663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Saurea, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 115.693.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54603 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009032959/211/12.

(090036836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**G Development S.A., Société Anonyme,
(anc. Metellus S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.479.

In the year two thousand nine, on the thirteenth of February,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of Metellus S.A., a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.479, incorporated pursuant to a notarial deed dated 18 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1263 of 2007. (hereafter the "Company")

The meeting is opened at 11.30 a.m., with Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Kim Albert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marina Muller, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Change of the name of the Company into G Development S.A..
- 2) Subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.
- 3) Cancellation of the nominal value of the 310 existing shares.
- 4) Splitting of the 310 existing shares into 1,000 class A shares, 1,000 class B shares and 1,000 class C shares.
- 5) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.
- 6) Miscellaneous

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company into G Development S.A..

As a consequence, article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read henceforth as follows:

" **Art. 1.** There exists a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "G Development S.A." "

Second resolution

The general meeting resolves to cancel the nominal value of the three hundred ten (310) existing shares in the capital of the Company.

Third resolution

The general meeting resolves to split the three hundred ten (310) existing shares in the capital of the Company into one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares and one thousand (1,000) class C shares.

Fourth resolution

As a consequence of the resolutions two and three above, the general meeting resolves to award the one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares and one thousand (1,000) class C shares to the existing shareholders in the same proportion as their current shareholding in the capital of the Company and to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares and one thousand (1,000) class C shares without designation of a nominal value.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Metellus S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.479, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1263 du 26 juin 2007 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kim Albert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en G Development S.A.
- 2) Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
- 3) Annulation de la valeur nominale des 310 actions existantes
- 4) Subdivision des 310 actions existantes en 1.000 actions de classe A, 1.000 actions de classe B et 1.000 actions de classe C.
- 5) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.
- 6) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en G Development S.A..

En conséquence, l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais le teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "G Development S.A." "

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des trois cent dix (310) actions existantes dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de subdiviser les trois cent dix (310) actions existantes dans le capital social de la Société en mille (1.000) actions de classe A, mille (1.000) actions de classe B et mille (1.000) actions de classe C.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions deux et trois ci-dessus, l'assemblée générale décide d'attribuer les mille (1.000) actions de classe A, mille (1.000) actions de classe B et mille (1.000) actions de classe C aux actionnaires actuels de la Société dans la même proportion que leur participation actuelle, et, de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais le teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions de classe A, mille (1.000) actions de classe B et mille (1.000) actions de classe C."

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, K. ALBERT, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2009. LAC/2009/6636. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009034159/7241/137.

(090038299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

President B, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.835.

Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 04. Februar 2009

Der alleinige Aktionär beschließt, den Rücktritt von Herrn Jacques de Patoul als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 26. Januar 2009 anzunehmen.

Der alleinige Aktionär beschließt, Herrn Frederic Kuiper, geboren am 9. November 1974 in Utrecht, Niederlande, berufsansässig in 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, mit Wirkung zum 26. Januar 2009 und bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum 26. Januar wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein
- Herr Bernhard Johannes von Plehn
- Herr Martin Weinbrenner
- Herr Bodo Karl Walter Zöll
- Herr Frederic Kuiper

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 24. Februar 2009.

President B

Unterschrift

Référence de publication: 2009030438/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

N.G.R.M., S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 14, rue Philippe Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 139.022.

Modification acte constitutif sous forme d'acte sous seing privé d'une société en commandite simple de droit luxembourgeois

D'un accord commun entre associés a été décidé en date du 26 février 2009 les changements suivants de statuts:

Art. 1^{er}. Entre les soussignés:

1. Monsieur Rachid Mansouri, (Employé privé), demeurant à 6, Grand-rue, L-8391 Nospelt
2. Madame Nélia Da Silva Gonçalves, (Employé privé), demeurant à 6, Grand-rue, L-8391 Nospelt

il a été constitué en date du six juin deux mille huit société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Art. 4. Le siège social de la société est désormais établi au 14, rue Philippe Manternach, L-9068 Ettelbruck. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg le 26 février 2009.

Rachid Mansouri.

Référence de publication: 2009031402/9056/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01237. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.665.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 février 2009

- Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour à la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur de sociétés, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

MATRIX INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031435/1022/35.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

President C, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.836.

—
Beschlussfassung des alleinigen Aktionärs vom 04. Februar 2009

Der alleinige Aktionär beschließt, den Rücktritt von Herrn Jacques de Patoul als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 26. Januar 2009 anzunehmen.

Der alleinige Aktionär beschließt, Herrn Frederic Kuiper, geboren am 9. November 1974 in Utrecht, Niederlande, berufsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, mit Wirkung zum 26. Januar 2009 und bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet, als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich damit mit Wirkung zum 26. Januar 2009 wie folgt zusammen:

- Herr Frank Georg Löblein

- Herr Bernhard Johannes von Plehn

- Herr Martin Weinbrenner

- Herr Bodo Karl Walter Zöll

- Herr Frederic Kuiper

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxembourg, den 24. Februar 2009.

President C

Unterschrift

Référence de publication: 2009030437/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07731. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Fastum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.007.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique du 7 janvier 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La nomination de Monsieur Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant unique de la société est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2008;

2. L'Associé unique décide de transférer le siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Kemal AKYEL

Mandataire

Référence de publication: 2009031403/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00324. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Presidential Real Estate Development Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 120.377.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009031795/206/13.

(090036063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

BRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.659.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une assemblée générale des associés en date du 19 janvier 2009 que:

les 4.167 parts sociales de classe S appartenant à Mr Robert A. Soudan, né le 1^{er} janvier 1944 à Chicago en Illinois (USA), ayant son adresse au 800 Frontage Road Northfield 60093 Illinois (USA), sont à présent détenues par la société Robert A. Soudan Revocable Trust, ayant son siège social au 800 Frontage Road Northfield 60093 Illinois (USA).

les 4.167 parts sociales de classe S appartenant à Mr Robert A. Soudan Jr, né le 22 juin 1968 à Park Ridge en Illinois (USA), ayant son adresse au 800 Frontage Road Northfield 60093 Illinois (USA), sont à présent détenues par la société Robert A. Soudan, Jr. Revocable Trust, ayant son siège social au 800 Frontage Road Northfield 60093 Illinois (USA).

les 4.166 parts sociales de classe H appartenant à Mr Richard B. Hielscher, né le 20 août 1973 à Evanston en Illinois (USA), sont à présent détenues par la société Richard B. Hielscher Trust, ayant son siège social au 800 Frontage Road Northfield 60093 Illinois (USA).

Depuis cette date, les 8.334 parts sociales de classe S, les 4.166 parts de classe H de la Société sont détenues comme suit:

Robert A. Soudan Revocable Trust:	4.167 parts sociales de classe S
Robert A. Soudan, Jr. Revocable Trust:	4.167 parts sociales de classe S
Richard B. Hielscher Trust:	4.166 parts sociales de classe H

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009031664/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Velimax Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.129.

—
Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue de façon extraordinaire en date du 3 décembre 2008

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale prend note du changement d'adresse des Administrateurs Madame Simone FESTOR-UHL et Monsieur François UHL qui dorénavant sera: 5, rue Brey, F-75017 Paris.

Les mandats des Administrateurs, de l'administrateur délégué et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Madame Simone FESTOR-UHL, demeurant au 5, rue Brey, F-75017 Paris et le mandat d'administrateur et délégué à la gestion journalière de Monsieur François UHL, demeurant au 5, rue Brey, F-75017 Paris ainsi que celui de Commissaire HRT Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009031448/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Restart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 69.402.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société RESTART SA. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2008 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031395/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Intertrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 106.709.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009031792/242/12.

(090036121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Chrono Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.577.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 23 janvier 2009

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

4. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

5. M. Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 26.01.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CHRONO INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030440/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Métal Lux Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 102.151.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009031862/231/14.

(090035751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

BPT Hansa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.957.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009031789/242/13.

(090036137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Spring River Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation,
(anc. Spring Creek Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.192.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009031787/242/14.

(090035872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

BBEIF LH Sub 08 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 145.003.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of February.

Before Us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 129.159, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on February 6th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter "the Shareholder", subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "BBEIF LH Sub 08 S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III.- Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of managers. The Company is managed by the sole manager or a Board of Managers composed of at least two Managers.

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the individual signature of the sole manager or the joint signature of any two members of the Board of Managers."

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the board of managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability, Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV.- Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V.- Financial year, Distribution of profits

Art. 19. Financial year. The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2009.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	500 shares
TOTAL	500 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,750.-.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. having its registered office actually at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (RCS Luxembourg N° B 129.159) for an undetermined period as sole manager of the company.
2. Fix the address of the Company at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. avec siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159, représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "BBEIF LH Sub 08 S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III.- Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle de gérant unique ou par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés..

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés

à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV.- Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires.

- Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,

- Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

BBEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	500 parts
TOTAL:	500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.750,- EUR.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. nommer BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. ayant son siège social actuellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (RCS Luxembourg N° B 129.159) aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée.
2. Fixer l'adresse du siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5510. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033067/206/433.

(090037197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.